

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Laurent Balsiger et consorts au nom de Circé Fuchs, Florian Despond, Anna Perret, Maurice Treboux, Blaise Vionnet - Coupes budgétaires dans les milieux de la coopération internationale – impact pour les ONGs de notre Canton et sur l'emploi et possibilités d'actions ? (25_INT_28)

Rappel de l'intervention parlementaire

La solidarité internationale a toujours occupé une place importante dans les engagements de notre pays, région et Canton. Dans une période où de nombreuses crises humanitaires s'intensifient, il est essentiel que les acteurs majeurs de la coopération puissent maintenir voire développer leur rôle et leur engagement.

Malheureusement, les récentes coupes budgétaires dans ce domaine décidées par certains Etats ont des conséquences préoccupantes pour de nombreuses organisations non gouvernementales (ONGs) actives dans la solidarité internationale, y compris plusieurs basées dans le canton de Vaud. Selon l'ONU, le financement américain représentait en 2024 à lui seul plus de 40% du financement mondial.

Selon différentes sources, ces mesures pourraient entraîner la suppression de dizaines de postes d'ici l'été, voire davantage. La presse s'en est fait l'écho à plusieurs reprises, soulignant l'impact significatif sur les structures concernées ainsi que sur les bénéficiaires finaux de ces aides. Face à cette situation, le Conseil d'État du Canton de Genève entend prendre des mesures exceptionnelles pour compenser ce manque de recettes et éviter que les bénéficiaires, déjà dans des situations précaires, et les emplois n'en souffrent. Ce geste témoigne de l'importance accordée à la préservation du rôle essentiel que jouent ces organisations, tant au niveau humanitaire qu'en matière de coopération au développement, mais aussi en termes d'emploi et de rayonnement international pour la région lémanique et notre canton.

Dans ce contexte, les cosignataires souhaitent poser les questions suivantes au Conseil d'État vaudois :

- 1. Évaluation de l'impact sur les ONGs et l'emploi dans notre Canton*
 - Le Conseil d'État a-t-il mené une analyse de l'impact de ces coupes budgétaires sur les ONGs vaudoises et leurs emplois ?*
 - Peut-il fournir une estimation du nombre de postes menacés et des conséquences à moyen terme sur les activités de ces organisations ?*
- 2. Possibilités d'action du Canton*
 - Quelles actions concrètes pourraient être mises en place pour atténuer les effets de ces réductions sur les emplois et l'activité des ONGs et assurer la pérennité des engagements vaudois en matière de solidarité internationale ?*
 - Le Conseil d'État envisage-t-il une collaboration avec d'autres cantons ou avec les communes vaudoises concernés afin de mettre en place une réponse coordonnée ?*

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat de l'attention portée à cette interpellation et pour les réponses qu'il y apportera.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat prend acte des préoccupations et des enjeux soulevés dans l'interpellation (25_INT_28), notamment en ce qui concerne les réductions budgétaires décidées par certains États, dont la Suisse, à l'encontre des organisations engagées dans la solidarité internationale, en particulier dans les domaines de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Comme le souligne le texte de l'interpellation, de nombreuses ONG actives dans la solidarité internationale sont installées dans la région lémanique, tant dans le canton de Genève que dans celui de Vaud. Ces ONG apportent une aide précieuse à un grand nombre de pays à travers le monde et contribuent de manière significative au rayonnement international de la Suisse. Face à cette situation, le Conseil d'Etat accorde une attention particulière aux difficultés rencontrées par les ONG vaudoises confrontées à des restrictions budgétaires. Ces contraintes financières obligent certaines d'entre elles à procéder à des licenciements de personnel, voire à remettre en question l'ampleur de leurs activités. Du côté de Genève, l'Etat a octroyé une aide financière extraordinaire et urgente visant à apporter une aide pour soutenir les organisations frappées d'une baisse subite de financement afin que celles-ci puissent assurer de manière provisoire le versement des salaires et des charges sociales du personnel des ONG. La situation de Genève est particulière en ce sens que la majorité de ces ONG sont fortement liées aux OI frappées par les mesures de réduction des contributions étatiques, forçant ces dernières à réduire drastiquement leurs budgets et procéder à des réductions de personnel. Cela étant, le Conseil d'Etat tient à rappeler que le canton de Vaud ne peut se substituer aux financements précédemment alloués à ces ONG par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), ni à ceux en provenance de pays tiers, tels que les États-Unis.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions de l'interpellation :

Le Conseil d'Etat a-t-il mené une analyse de l'impact de ces coupes budgétaires sur les ONG vaudoises et leurs emplois ?

Une analyse chiffrée de l'impact des coupes budgétaires sur les ONG vaudoises et leurs emplois se révèle particulièrement complexe, comme l'atteste la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), principal organisme de soutien aux ONG au niveau cantonal. En effet, les activités des ONG reposent souvent sur des mécanismes de financement divers et multilatéraux. Les projets d'aide au développement et les initiatives humanitaires sont fréquemment soutenus par un ensemble de bailleurs de fonds étatiques et institutionnels, rendant difficile l'identification de l'impact qu'une réduction budgétaire isolée pourrait avoir sur ces organisations œuvrant depuis le territoire vaudois.

Il convient de noter que l'ensemble des ONG actives en Suisse seront affectées par les décisions prises par le Parlement fédéral en décembre 2024, qui a entériné une diminution significative des crédits alloués à la coopération internationale et à l'aide au développement. Cette décision se traduit notamment par une réduction de 10,5 % des contributions versées par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) aux ONG pour l'année 2025. Une telle mesure budgétaire aura des conséquences structurelles sur le financement global des projets portés par ces organisations. Selon Alliance sud, centre de compétence suisse pour la coopération internationale et la politique de développement, les licenciements auprès des ONG suisses devraient se faire ressentir dans le moyen terme à la suite des coupes budgétaires de la DDC.

Il a également été relevé que les grandes ONG établies sur le sol vaudois, tel que Medair ou Terres des Hommes, seront particulièrement exposées aux effets de cette conjoncture défavorable. Celles-ci bénéficient largement de soutiens financiers en provenance de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), laquelle fait actuellement l'objet d'un processus de démantèlement dans le contexte de la nouvelle administration américaine. Enfin, le Conseil d'Etat tient à souligner que les employés les plus exposés au risque de licenciement sont ceux engagés sur le terrain, dans les pays où ces ONG mènent des projets d'aide au développement. En revanche, les postes de travail de ces organisations en Suisse seront affectés dans une moindre mesure.

Peut-il fournir une estimation du nombre de postes menacés et des conséquences à moyen terme sur les activités de ces organisations ?

Le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de fournir une estimation chiffrée du nombre de postes potentiellement menacés au sein des ONG vaudoises, ni d'évaluer les répercussions à moyen terme sur leurs activités. Comme mentionné précédemment, la complexité des mécanismes de financement de ces organisations rend cet exercice particulièrement difficile. En outre, il demeure délicat d'anticiper l'impact de coupes budgétaires qui, bien qu'annoncées, ne sont pas toutes entrées en vigueur et dont les effets ne se manifesteront que progressivement.

Quelles actions concrètes pourraient être mises en place pour atténuer les effets de ces réductions sur les emplois et l'activité des ONGs et assurer la pérennité des engagements vaudois en matière de solidarité internationale ?

En janvier 2025, le Grand conseil vaudois a décidé de modifier la gouvernance de l'aide publique au développement en améliorant la coordination entre les départements de l'Etat de Vaud et la FEDEVACO. Il a ainsi donné suite au rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Meldem (18_POS_101) et à l'interpellation Balsiger (24_INT_18). Dès 2026, une convention unique liera la FEDEVACO à l'Etat de Vaud, grâce à la création d'un comité interdépartemental chargé de superviser et de renforcer la cohérence des actions cantonales en matière de coopération internationale. Ceci étant, nonobstant la situation financière peu favorable du Canton, la marge de manœuvre cantonale pour assurer la pérennité des engagement en matière de solidarité internationale demeure restreinte.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adressé un courrier au Chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Monsieur Ignazio Cassis, pour exprimer ses vives inquiétudes concernant les coupes budgétaires décidées par la DDC, notamment celles affectant l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), seule organisation internationale ayant son siège sur sol vaudois. Ce courrier visait à attirer l'attention sur le risque de délocalisation du siège de l'UICN vers un autre pays, risque qui prévaut également pour les OI sises sur le territoire genevois. Le Conseil d'Etat est convaincu que le dialogue avec les autorités fédérales constitue un levier indispensable pour tenter d'atténuer les effets de cette situation dans un contexte budgétaire contraint.

Le Conseil d'Etat envisage-t-il une collaboration avec d'autres cantons ou avec les communes vaudoises concernés afin de mettre en place une réponse coordonnée ?

L'action du Canton de Vaud en matière de soutien aux organisations non gouvernementales (ONG) se matérialise surtout dans ses échanges avec la Confédération, de manière concertée, à l'exemple des démarches menées par les députations fédérales vaudoises et genevoises. Cette coordination s'illustre également par des échanges réguliers, notamment dans le cadre du Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI) et des échanges réguliers entre l'administration et les autorités vaudoises et genevoises.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 juillet 2025.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni